Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260402-DE032CM27032026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	**29**	**29**

SEANCE DU 27 MARS 2026

Date de convocation
23 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, Mme COCGUEN, M. BIHEL, Mme LE FOLL, M. NOGE, Mme CHARNEAU, M. SAVINIEN, Mme LE COTTON, M. PRIGENT, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LOLLIERIC, M. STEPHAN, Mme LOYER, M. MONJARET, Mme CRENN, M. YAHIA, Mme GREZARD, M. HATTON, Mme DRUILLENEC, M. COLLET, Mme LE LIARD, M. BERTHILLOT, Mme EUZEN, M. BATARD, Mme LE GOUX M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaires de séance :
Mme LE FOLL, Mme LE GOUX.

Délibération n° 2026-032| Procès-verbal – séance du 22 mars 2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026 à l'approbation du conseil municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260402-DE032CM27032026-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,



Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise LE FOLL



Mme Dominique LE GOUX

